



MARINA FORT LOUIS | BAIE DE MARIGOT - 97150 ST MARTIN

Téléphone : 0590 77 31 26 Télécopie : 0590 87 87 77 • E-Mail : info@marinafortlouis.com Web : www.marinafortlouis.com



Mise à jour 29/10/2020

AVIS AUX USAGERS

* * *

COVID-19 / CORONAVIRUS : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

IMPORTANT : LE GOUVERNEMENT A DÉCRÉTÉ DES MESURES GÉNÉRALES (DECRET N° 2020-1262 DU 16 OCTOBRE 2020) DANS LE CADRE DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE DÉCLARÉ LE 14 OCTOBRE 2020 ; CES MESURES SONT ADAPTÉES POUR SAINT-MARTIN PAR ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX.

En application des diverses mesures de lutte contre la propagation du virus COVID-19 en vigueur, les dispositions suivantes sont prises à la MARINA FORT LOUIS, jusqu'à nouvel ordre :

1/ L'accueil physique du public est assuré à la Capitainerie depuis le 02/06/2020 :

- Ouverture de **8h à 12h / 14h à 17h, du lundi au vendredi - 8h à 12h, WE & Fériés**
- Le port du masque est obligatoire dans les bureaux d'accueil
- Accueil 2 personnes maximum à la fois

2/ Les usagers sont toutefois invités à **privilégier** autant que possible la communication par **Téléphone** (05.90.77.31.26), **Email** (info@marinafortlouis.com), **VHF** (canal 16) et favoriser les **Démarches en lignes** via le site web (www.marinafortlouis.com). Rappel du **numéro d'urgence du PC Sécurité** - Cell. 06.90.20.12.02.

3/ L'accès à la Marina est conditionné par le respect de consignes générales de **sécurité sanitaire** :

- *respecter les mesures d'hygiène dites « barrières » en toutes circonstances et la distanciation physique minimum d'1 mètre*
- *porter un masque, obligatoire dans les gares maritimes, espaces d'attente accessibles au public, et toutes situations où la distanciation physique ne peut pas être garantie*
- *éviter les regroupements, les rassemblements de plus de 6 personnes sont prohibés*

4/ Tout usagers accédant l'enceinte portuaire sont soumis au **filtrage d'accès entrée / sortie** par la signature d'une feuille de présence au PC SÉCURITÉ.

L'accès demeure retreint aux **visiteurs** ne séjournant pas à la Marina, le capitaine informera de visites anticipées. Les **professionnels** doivent compléter une **fiche de prévention COVID-19** à retourner à la Capitainerie par tous moyens pour visa.

5/ Durant les périodes de nettoyage & désinfection, l'accès aux **sanitaires** est fermé pour une durée maximum d' 1h.

6/ Le service d'assistance aux **Clearances** entrées/sorties est assuré par procédure dématérialisée. Compléter la demande en ligne (<http://clairance.portdemarigot.com>) puis transmettre le No. de Clearance par Email à la Capitainerie avec copie de l'acte de nationalité du navire et pièces ID des personnes à bord pour contrôle et visa.

7/ La service d'**avitaillement** de carburant et d'eau est assuré, sur réservation via le **site web** : durant ces opérations, les personnes embarquées à bord ne sont pas autorisées à débarquer des navires.

8/ **SERVICES SUSPENDUS** : Vente de Glace ; Clearances Anguille ; Assistances aux Clearances sur site ; Clearances « ENTRÉE » aux navires interdit d'entrer et de naviguer à Saint-Martin suivant réglementation en vigueur.

*La Capitainerie informera des éventuelles mesures complémentaires selon directives nouvelles des autorités compétentes.
Protégez-vous et Protégeons-nous !*